

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 30 juin 2016**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Christian LE**  
**BIHAN**

**N° 34**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 07/07/2016  
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/07/2016  
(accusé de réception du 06/07/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Acquisition d'une emprise auprès de monsieur Treujou  
Rue de la Tourelle  
pour intégration dans le domaine public routier communal**

—————

**Dans le cadre d'une régularisation de voirie il est proposé l'acquisition d'une emprise rue de la Tourelle.**

\*\*\*

Une emprise faisant partie de la parcelle cadastrée section CD numéro 5, située 10 rue de la Tourelle et appartenant à monsieur Pierre Treujou, a été intégrée de fait dans l'emprise de cette voie.

Aussi, il s'avère nécessaire d'acquérir cette emprise d'une surface approximative de 17 m<sup>2</sup>.

Un prix de 5 €/m<sup>2</sup> a été proposé à l'intéressé qui l'a accepté, les frais liés au transfert de propriété étant supportés par la ville.

Il est précisé que l'intégration de cette emprise dans le domaine public routier communal sera effective le jour de la signature de l'acte.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'autoriser la ville de Quimper à acquérir cette emprise d'une surface de 17 m<sup>2</sup> environ au prix de 5 €/m<sup>2</sup> ;

2 - d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir ;

3 - de décider le classement dans le domaine public routier communal de cette emprise suite à son acquisition par la ville.